

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Adresse électronique: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
306<sup>ÈME</sup> RÉUNION  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
5 JANVIER 2012

PSC/ PR / COMM. (CCCVI)

**COMMUNIQUÉ**

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 306<sup>ème</sup> réunion tenue le 5 janvier 2012, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

### **Le Conseil:**

1. **Prend note** des recommandations faites par la réunion des Ministres de la Défense des pays contributeurs de troupes à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et autres pays intéressés, tenue à Addis Abéba le 4 janvier 2012, relativement au Concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM [CDS-Min Def/TCCs/AMISOM.REC (I)], ainsi que des déclarations faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, les représentants du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, l'Ouganda, en tant que pays contributeur de troupes, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, le Danemark, en sa qualité de co-Président du Groupe des Partenaires de l'UA, l'Italie, en tant que co-Président du Forum des Partenaires de l'IGAD, et l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation en Somalie, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM.3 (CCLVIII), adopté lors de sa 258<sup>ème</sup> réunion tenue le 20 janvier 2011, par lequel il a décidé de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période additionnelle de 12 mois. Le Conseil **rappelle en outre** son communiqué PSC/PR/Comm.(CCCII) et son communiqué de presse PSC/PR/BR. (CCCV) publiés à l'issue de ses 302<sup>ème</sup> et 305<sup>ème</sup> réunions, tenues respectivement le 2 et le 22 décembre 2011, sur le projet de Concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM;
3. **Approuve** le Concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM, comme outil de planification pour le renforcement de l'effectif de l'AMISOM et la consolidation des acquis enregistrés sur le terrain, tel que revu et recommandé par les Ministres de la Défense des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM et autres pays intéressés, y compris:
  - (i) l'accroissement du personnel en uniforme de la Force de l'AMISOM appuyé par les Nations unies, qui passera de 12.000 à 17.731, y compris 5.700 hommes composés du contingent djiboutien et des troupes kenyanes intégrées à l'AMISOM, ainsi que la composante police de la Mission,
  - (ii) le déploiement, par le Burundi et l'Ouganda, de troupes additionnelles pour atteindre l'effectif actuel autorisé par les Nations unies de 12.000 hommes, étant entendu que l'utilisation de ces troupes additionnelles sera déterminée sur la base des besoins dans les principales zones libérées,
  - (iii) le déploiement de troupes de l'AMISOM dans les zones libérées avec l'appui de l'Éthiopie, au regard de l'urgence de l'intention proclamée de l'Éthiopie de se retirer de ces zones,
  - (iv) l'extension de la zone de responsabilité de l'AMISOM, par le déploiement rapide de ses troupes dans toutes les zones libérées,

- (v) la mise à disposition des multiplicateurs de force nécessaires, ainsi que le soutien logistique aux autres composantes de l'AMISOM, et
- (vi) le renforcement des forces de sécurité du TFG et des forces alliées, afin de leur permettre de jouer un rôle accru dans la mise en œuvre du Concept stratégique;
4. **Exhorte** le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner rapidement et à autoriser l'appui nécessaire à la mise en œuvre immédiate du Concept stratégique, afin de tirer profit de l'opportunité sans précédent née des opérations menées contre Al Shabaab dans différentes parties de la Somalie et, partant, consolider les gains réalisés en termes de sécurité et faire avancer le processus de paix;
5. **Demande** à la Commission d'accélérer les préparatifs et les consultations sur le suivi en termes de planification, y compris l'élaboration et la finalisation rapide du nouveau Concept d'Opérations (CONOPS) de l'AMISOM pour répondre adéquatement à toutes les questions pertinentes, en particulier le commandement et le contrôle, la liaison et la coordination, ainsi que la répartition troupes/tâches/secteurs;
6. **Exprime son appréciation** à l'Union européenne (UE) pour le soutien qu'elle continue d'apporter à la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM et lui **demande** de mettre à disposition, à travers la Facilité pour la paix en Afrique et d'autres instruments appropriés, les fonds nécessaires aux fins de couvrir le paiement des allocations pour 17.731 personnels en uniforme. Le Conseil **lance également un appel** aux autres partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent le soutien financier nécessaire en vue de la mise en œuvre du Concept stratégique;
7. **Se félicite** de l'initiative du Premier ministre du Royaume-Uni d'organiser, le 23 février 2012, à Londres, un Sommet spécial sur la Somalie, et **attend avec intérêt** les retombées positives de cette initiative en termes de renforcement du soutien de la communauté internationale aux efforts déployés sur les plans politique, sécuritaire, humanitaire, ainsi que du développement de la Somalie;
8. **Se félicite** des avancées enregistrées en ce qui concerne le processus constitutionnel, dans le contexte de la Conférence de Garowe, au Puntland. Dans le même temps, le Conseil **en appelle** aux dirigeants des Institutions fédérales de transition (TFI), ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes somaliennes, pour qu'ils fassent preuve de maturité et de détermination dans la mise en œuvre de l'Accord de Kampala de juin 2011 et de la Feuille de route politique de septembre 2011, en vue de la résolution urgente, avec le soutien de l'UA, de l'IGAD et des Nations unies, de la crise actuelle au sein du Parlement fédéral de transition (TFP);
9. **Réitère** la détermination de l'UA à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre de tous les auteurs de troubles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, impliqués dans des actions visant à saper le processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi que les efforts de l'AMISOM;
10. **Demande** au Président de la Commission de transmettre ce communiqué et le Concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM au Secrétaire général des Nations unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'UA, afin d'obtenir leur soutien et leur

coopération, et de lui faire rapport sur les suites réservées à ses requêtes, notamment en ce qui concerne la résolution sur la Somalie qui sera adoptée par le Conseil de sécurité;

11. **Décide** de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de 12 mois, à compter du 16 janvier 2012;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.